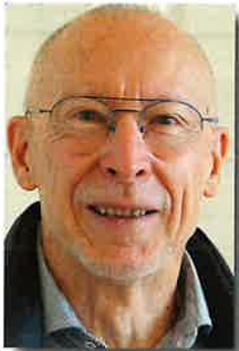




Le mot du maire



Parmi les nombreux dossiers de revitalisation de notre ville que porte la municipalité, celui du patrimoine immobilier a une importance toute particulière car notre cité se distingue d'une part par l'ampleur de ce patrimoine et d'autre part par sa vétusté. Les moyens

nécessaires pour son entretien et sa réhabilitation, en particulier dans le contexte de la crise énergétique, sont donc considérables.

Afin de faire face aux échéances qui se profilent (fuites, éboulements, insalubrité, coûts énergétiques, ...) la commune a engagé, avec l'aide de la Banque des Territoires, un schéma directeur immobilier et énergétique qui permettra de fixer les priorités. Toutefois, compte tenu de l'urgence, elle a aussi engagé d'autres actions, notamment en partenariat avec la Fondation du patrimoine, des études énergétiques et d'architecture ainsi que des recherches de fonds.

Chacun a donc pu prendre connaissance d'un appel aux dons effectué via le site de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste qui menace ruine. Aujourd'hui la cagnotte atteint 9000 €, ce qui est encourageant mais nettement insuffisant en regard des travaux à effectuer. Rappelons à cet égard que les dons pour le patrimoine sont déductibles des impôts à hauteur de 75% ce qui permet d'effectuer un geste pour le patrimoine communal sans se ruiner ! (site : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-jean-baptiste>). Ainsi, un don de 500 € coûte en réalité seulement 125 €).

En parallèle des études sont effectuées et des dossiers constitués pour tenter de réunir les fonds nécessaires. Et finalement, les efforts payent puisque le projet de restauration de notre église a été sélectionné, aux côtés de 99 autres monuments, pour faire partie des projets éligibles à un financement dans le cadre national des fonds récoltés par le loto du patrimoine.

Christian Coddet

MANON LASSUS ÉLUE MISS FRANCE EXCELLENCE



Le 27 avril dernier à Aix-les-Bains, Manon Lassus a été élue Miss France Excellence parmi 22 candidates régionales. À noter qu'auparavant, le 21 octobre 2023, elle avait été couronnée Miss Excellence Franche-Comté à Giromagny. Originnaire d'Evette-Salbert, Manon devra désormais jongler entre sa carrière professionnelle en tant qu'ingénieure agro-alimentaire et ses nouvelles responsabilités en tant que miss !

Avec des attaches fortes à Giromagny de par sa maman, Isabelle Hantzberg, Manon reste étroitement liée au Pays sous-Vosgien. Rappelons que l'association du comité Miss Excellence Franche-Comté, présidée par Chloé Dupaty, siège à Giromagny.

FÊTE DE LA MUSIQUE 21 JUIN 2024 : de 18h30 à 00h00 sur la Place des Mineurs



VOUS SOUHAITEZ VOUS FAMILIARISER AVEC LE MULTIMÉDIA ?

France Services et sa conseillère numérique vous donnent rendez-vous tous les deuxièmes lundis du mois de 10h à 12h.

Prochain atelier le **10 juin** sur la thématique : **Vidéo sur tablette et téléphone.**

Inscription obligatoire :

franceservices@giromagny.fr ou 03 39 53 06 56



Les subventions aux associations

Afin de faciliter et de rendre plus compréhensible le traitement des demandes de subventions par les associations, le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 mars, a défini un cadre pour les attributions en numéraire à savoir, comme précédemment, une attention particulière pour les associations contribuant à l'encadrement des jeunes et à l'animation communale, mais avec une limite fixée à 50% du budget de l'association pour celles œuvrant pour des actions d'intérêt général et au montant total des cotisations perçues pour celles œuvrant dans l'intérêt de leur membres. Pour l'heure, aucune distinction n'est faite entre adhérents de ou hors Giromagny.

Lors de la séance du 18 avril le Conseil a, sur la base de ces règles, attribué les montants en numéraire détaillés dans les tableaux suivants.

Associations œuvrant pour l'intérêt général					
	Nombre adhérents	Dont enfants	Dont Giro	Demande 2024	Attribution 2024
Les Amis Schwabmünchen	53	13	12	700	600
Club Vosgien Giromagny	217	10	30	3000	2000
Les Amis de l'Orgue	33	0	12	250	100
Giro Kids	3	0	3	800	600
Giro Malins	3	0	3	1000	600
Transhumance et Trad.	23	1	10	500	500
Donneurs de sang Hte Sav.	6	NA	4	0	100
Chatmagnys libres	37	0	27	500	400
Médaillés militaires	24	4	0	200	200
UNADIF	60	0	10	450	250
Jeunesse et relayeur	24	5	5	300	150
Choc Memory	37	0	7	1000	400
Comité des sports	?	?	?	1000	500
Fort Dorsner	96	28	28	1200	1200
Totaux	616	61	151	10900	7600

Associations œuvrant au bénéfice de leurs adhérents							
	Nombre adhérents	Dont enf.	Dont Giro	Cotisation	Demande 2024	Attrib. 2024	Subv/ Cotis.
Orchestre d'Harmonie	47	7	11	5	1320	1000	4,3
Ecole de musique	150	?	?	?	2500	2500	/
AAPPMA	172	44	25	29	600	600	0,1
Association hypique	162	40	17	5	3000	400	0,5
ASCIMEG	115	71	115	7	300	500	0,6
Les 7 chemins	16	1	2	60	1500	480	0,5
Giromagny Volley-Ball	62	36	11	90	3100	3100	0,6
US Giro. section handball	37	0	2	145	1000	1000	0,2
Tennis-club Vosges du sud	51	31	18	80	1000	1000	0,2
Amicale de Gymnastique	101	88	20	100	1000	1000	0,1
Bike Club Giromagny	94	40	17	37	3000	3000	0,9
Club Pongiste Giromagny	31	16	7	38	500	500	0,4
Football Club Giro-Lepuix	206	133	67	100	10000	10000	0,5
Amicale du Personnel	17	0	7	40	1000	680	1,0
Totaux	1261	507	319	57	29820	25760	0,4

Actions et manifestations ponctuelles			
	Budget 2023	Demande 2024	Attribution 2024
Contrefort	31472	500	500
Escales en musique	59362	3500	2000
Fanfare de Lepuix		250	250
Miss excellence	5398	1200	1200
TSN- GiroTrail	56900	2000	1000
Fort Dorsner-Cour Est	21640	2540	5080
Coll. Résistance et déportation		70	70
Amis de la gendarmerie		100	100
Prévention routière		300	300
Primes sportifs		800	800
Totaux	174772	11260	11300

Il est à noter qu'une exception a été décidée pour l'Harmonie de Giromagny afin qu'elle bénéficie d'un délai d'adaptation aux nouvelles règles.

Au cours de la séance du 18 avril, le Conseil a aussi précisé les règles d'attribution des subventions en nature dont les montants effectifs sont en réalité bien supérieurs aux montants en numéraire. En effet, au-delà des subventions en numéraire, la commune peut mettre à disposition des associations des locaux dont elle est propriétaire ainsi que des matériels et des personnels. A l'avenir ces mises à disposition devront faire l'objet d'une valorisation dans les comptes communaux et dans les comptes de l'association sur la base des tarifs fixés par le Conseil Municipal. Il est rappelé que les décisions d'attribution relèvent des prérogatives du Conseil Municipal.

Le principe retenu pour l'établissement de conventions d'occupation permanentes est celui des relations classiques locataire-propriétaire. En particulier l'association « locataire » aura à sa charge les abonnements et les consommations en fluides ainsi que les menues réparations de la vie courante. En cas d'occupation conjointe par plusieurs associations, la convention d'occupation sera multipartite et un responsable gestionnaire devra être identifié. La valorisation du loyer des locaux sera effectuée sur la base des tarifs du marché immobilier local.

Le principe d'établissement des conventions d'occupation ponctuelles sera celui du régime général des mises à disposition de locaux au public. Chaque association pourra bénéficier, dans la limite des disponibilités, de la mise à disposition d'une salle par an à titre gratuit pour son activité propre avec valorisation en nature dans les comptes respectifs de la commune et de l'association. Les mises à disposition complémentaires pourront s'effectuer à titre onéreux ou gratuit (avec valorisation en nature) en fonction des disponibilités et de l'objet de la demande.

On remarquera dans les tableaux qui précèdent que les associations communales rayonnent bien au-delà de la commune puisque les $\frac{3}{4}$ de leurs membres résident en dehors de Giromagny ; une situation qui ne manque pas de soulever questions et suggestions au moment de décider du montant des subventions !

Tonte, bricolage, ... Pensez aux règles de voisinage

Avec le retour des beaux jours à Giromagny, les travaux de jardinage et de bricolage avec des appareils à moteur sont permis selon des horaires précis.

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Le samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Le dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral sur le site internet de la ville www.giromagny.fr, dans la rubrique « sécurité et police ».



Mon commerce à Giromagny

LA SOCIÉTÉ « TOITURES MOREL » : Un savoir-faire artisanal au service de l'excellence

Depuis 1952, Toitures Morel s'impose comme un acteur incontournable de la construction bois et de la couverture dans la région de Belfort. Dirigée par Nicolas Morel, héritier d'une tradition familiale riche de plus de 70 ans d'expertise, l'entreprise conjugue passion du métier et savoir-faire artisanal pour offrir des réalisations d'une qualité irréprochable. Toitures Morel propose une gamme complète de services, allant de la charpente et de la couverture à la zinguerie et aux constructions bois. « Nos équipes et notre savoir-faire nous permettent de relever tous les défis. Je ne dis jamais non à un chantier, même aux plus difficiles », nous explique Nicolas avec fierté. Pour lui, la qualité du travail et le respect des règles sont des valeurs fondamentales qui guident chacune de ses réalisations. « C'est la force de notre entreprise et de notre collectif.

« Je vise toujours la perfection, en veillant à ce que chaque chantier soit mené à bien dans le respect des normes urbanistiques et de la sécurité de mes compagnons tout comme je m'attache

à réduire au maximum notre impact écologique » souligne-t-il. Toitures

Morel ne cesse de se réinventer pour répondre aux besoins de ses clients. « La remise en question et l'adaptation sont essentielles pour rester à la pointe de notre domaine, nous veillons à intégrer régulièrement de nouvelles techniques, technologies et matériaux performants dans nos réalisations ». Une stratégie gagnante qui fait le succès de l'entreprise qui désormais emploie 29 salariés et dont le carnet de commandes ne désemplit pas.



Suivez l'actualité
du commerce à
Giromagny



TOITURES MOREL

- 📍 Zone de la lainière, 11 Av. de Schwabmünchen, 90200 Giromagny
- ☎ 03 84 27 10 72
- @ contact@toituremorel.com
- 🕒 Du Lundi au Jeudi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Vendredi 8h30 - 12h00
- 📱 Toitures Morel
- 🌐 www.toituremorel.com

La vie communale en images

Le 1er mai, départ des circuits à vélo et du rallye pédestre depuis la place des Mineurs lors de la 3ème édition de la manifestation « Mai à vélo ».



Le 4 mai, les jeunes du Conseil municipal d'Adolescents ont assuré l'organisation de la Gratiféria à l'Espace de la Tuilerie.



Le 8 mai, cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 retransmise au journal de France 3.



Le 15 mai, les riverains du quartier Chantoiseau ont échangé avec les élus.



En juin

- + - Tous les vendredis : Permanences des finances publiques 10h/12h-14h/17h sans rdv
- Mercredis 5 et 19 : Collecte des ordures ménagères (à sortir la veille après 18h):
- Jeudis 13 et 27 : Collecte des sacs de tri (à sortir la veille après 18h)



Sam 1 Premiers Pas Pongiste - Gymnase Lhomme

Mar 4 Salon de thé éphémère - Mairie 14h30/17h

Jeu 6 Don du sang - Espace de la Tuilerie

Sam 8 Cérémonie d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine - Square du Souvenir 17h

Dim 9 Elections Européennes - 9h/18h

Dim 9 Visite guidée du fort Dorsner - 14h

Dim 16 Challenge Canda intra-club - Halle Sportive

Lun 17 Passage de la déchèterie mobile - Parking stade Travers 12h/19h

Mar 18 Cérémonie commémorative de l'Appel du Général de Gaulle - Square du Souvenir 11h

Mer 19 Réunion ZAER - Mairie 20h

Jeu 20 Réunion de quartier Prés Heyd / Fougerêts Mairie 20h

Ven 21 Fête de la musique - Place des Mineurs

Sam 22 Feu de la Saint-Jean - Stade de Lepuix

Dim 23 - Trophée Régional des jeunes vététistes
Fort Dorsner et rue des Casernes
- Récital d'orgue - Eglise St Jean Baptiste 17h

Concert d'orgue à l'église Saint-Jean-Baptiste

Les Amis de l'orgue de Giromagny célèbrent les 150 ans de l'orgue Verschneider de l'église Saint-Jean-Baptiste avec un concert le dimanche 23 juin à 17h. L'orgue a été



inauguré le jour de la Saint Jean-Baptiste le 24 juin 1874 il y a 150 ans. Jean-Pierre Rolland, professeur d'orgue au Conservatoire « Darius Milhaud » d'Aix-en-Provence, dirigera cet événement avec un programme comprenant des œuvres de Mozart, Brahms et Ritter. L'organiste avait déjà joué à Giromagny en 2006, lorsque l'orgue était en mauvais état. Restauré en 2019, cet instrument promet une performance exceptionnelle.

Entrée libre sur le plateau, durée du concert : 1h15.

Contact : 06 15 83 93 26.

Jean-Jacques Griesser

Où voter pour les élections européennes le 9 juin ?

Les bureaux de l'école Benoit et de la mairie sont rassemblés en mairie.

Le bureau de l'école Chantoiseau est déplacé à l'Espace de la Tuilerie.

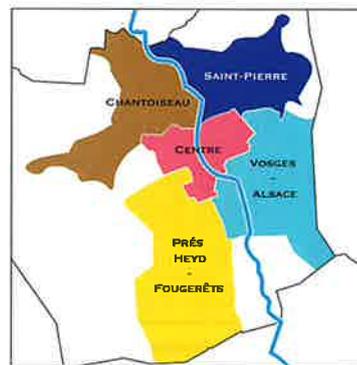
Réunion publique ZAER : Définition des zones

Suite à la réunion de concertation sur les Zones d'Accélération de la production d'Énergie Renouvelables (ZAER), une 2^{ème} réunion publique est prévue le mercredi 19 juin à 20h en vue de définir les zones potentielles d'implantation possibles.

Réunion de quartier Prés Heyd et Fougerêts : 20 juin à 20h en mairie

Les riverains des quartiers des Prés Heyd et des Fougerêts sont invités à rencontrer les élus dans la salle du Conseil.

Les rues concernées sont :
rue du Verbal, quartier des Planchettes, rue des Fougerêts, rue des Acacias, rue des Jonquilles, rue des Prés, rue des Cités Saint-Jean, rue des Prés Heyd, rue des Oiseaux, rue sous la Côte, rue d'Auxelles, faubourg de Belfort (jusqu'à la gendarmerie).



InFORTmations

Avant de débiter la saison des visites sur circuit libre en juillet, les guides de l'association du Fort Dorsner vous proposent une visite guidée le dimanche 9 juin à 14h. Découvrez en détail la construction du Fort, son importance stratégique, son architecture et la vie des soldats à cette époque. Réservez sur <https://www.helloasso.com/associations/association-du-fort-dorsner>.
Lucille Grillon

Championnats de France ParaHandball : ASCIMEG 5^{ème} !

Après avoir remporté le titre de Champion Régional Bourgogne Franche-Comté de ParaHandball, les jeunes joueurs de l'ASCIMEG (Association Sportive et Culturelle de l'IME de Giromagny), se sont récemment rendus à Dijon pour les Championnats de France.



Avec un tirage qui les oppose rapidement aux tenants du titre 2023, les jeunes handballeurs ne peuvent se glisser en demi-finale et faire aussi bien qu'en 2023 avec une place sur le podium. Ce sera donc une finale de classement qui terminera leur beau parcours, avec une victoire synonyme de 5^{ème} place.
Olivier Schnoebelen

Directeur de publication : Christian Coddet

Rédaction : Marie-Noëlle Marline

Crédits photos : ASCIMEG, MN Marline, O.Boulay

Ont participé à ce numéro : P. Vuillaumie, avec l'aide de C. Azzis stagiaire

Mise en page/ distribution : Mairie de Giromagny

Impression : Print24

1750 exemplaires - N°250 - Dépôt légal 06-2024